

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-CLAUDE EN VERTU DU RÈGLEMENT 2025-08-088 – LOTS NUMÉRO 5 632 971

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 6 juillet, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution concernant le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la municipalité de Rivière-à-Claude en vertu du règlement 2025-08-088 – lot numéro 5 632 971 du cadastre du Québec.

QU'EST-CE QUE C'EST?

Le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité.

EN QUOI CONSISTE LE PROJET?

Dans le cas présent, le projet vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire utilisé comme abri-entrepôt sur le lot 5 632 971, lequel servira exclusivement au soutien opérationnel du Complexe Étoile d'Or, un établissement d'hébergement touristique situé sur le lot 5 632 974. Plus spécifiquement, son objet consiste :

1. Autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire sur un terrain vacant sans qu'il y ait l'exercice d'un usage principal dérogeant de l'article 5.2.1 du règlement de zonage 105;
2. Autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire approximativement à 0.61m des limites de terrain latérale et arrière dérogeant de l'article 4.3.1 du règlement de zonage 105.

COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 22 juillet à la salle du conseil au bureau municipal au 520 rue Principale Est à Rivière-à-Claude à 19h. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera le projet de résolution et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organisme qui désirent d'exprimer.

EST-CE QUE JE PEUX CONSULTER LE PROJET DE RÉOLUTION ?

Oui, le projet de résolution est disponible pour consultation en ligne sur la page d'accueil du site internet de la municipalité au <https://municipalites-du-quebec.com/riviere-a-claude/>

Donné à Rivière-à-Claude (Québec), ce 15 juillet 2026.



Dominic Daoust-Levasseur

Directeur général et greffier-trésorier